Monuments historiques du 1er arrondissement

Édifices classés et édifices inscrits

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits.

Sont **classés** parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont **inscrits** parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

Pour les édifices classés, comme pour les inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail...).

Édifices classés du 1er arrondissement

- Hôtel de ville, place des Terreaux / place de la Comédie, arrêté du 12 juillet 1886
- Porte de l'ancien domaine de la Tourette (collège de la Tourette depuis 2013), 80 Bd de la Croix-Rousse, arrêté du 22 janvier 1910
- Église Saint-Bruno-lès-Chartreux, 56 rue Pierre-Dupont, arrêté du 23 septembre 1911
- Église Saint-Pierre-des-Terreaux, rue Paul-Chenavard, arrêté du 16 février 1921, classement partiel
- Palais Saint-Pierre (actuel musée des Beaux-Arts), place des Terreaux, arrêté du 8 août 1938, classement partiel
- Amphithéâtre fédéral romain des Trois Gaules, arrêté du 27 novembre 1961
- Église Saint-Polycarpe, 25 rue René-Leynaud, arrêté du 20 octobre 1982
- Église Notre-Dame-Saint-Vincent, 58-59 quai Saint-Vincent, arrêté du 28 décembre 1984, classement partiel
- Ancienne Chartreuse, 58 rue Pierre-Dupont, arrêtés des 27 janvier 1987 et 3 février 1995, classement partiel
- Greniers d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent, arrêté du 30 juin 1990
- Immeuble 15 quai André-Lassagne / 31 rue Royale, arrêté du 7 février 1994, classement partiel
- Fontaine Bartholdi, place des Terreaux, arrêté du 29 septembre 1995



Porte de l'ancien domaine de la Tourette



Église Saint-Bruno



Porte du Couvent des Carmélites

Édifices inscrits du 1er arrondissement

- Ancien couvent des Carmélites, 8 rue Masson, arrêté du 26 octobre 1942
- Immeuble 19 place Tolozan, arrêté du 15 septembre 1954, inscription partielle
- Ancien hôpital militaire Villemanzy, montée Saint-Sébastien, arrêté du 9 octobre 1954
- Ancienne Condition Publique des Soies, 7 rue Saint-Polycarpe, arrêté du 20 février 1980, inscription partielle
- Immeuble 4 rue de Thou, arrêté du23 décembre 1981, inscription partielle
- Cour des Voraces, 9 place Colbert, arrêté du28 août 1990, inscription partielle
- 8 Grande rue des Feuillants, arrêté du 12 octobre 1990, inscription partielle
- Immeuble 3 quai André-Lassagne / 5 rue Royale, arrêté du 12 octobre 1990, inscription partielle
- Immeuble 9 quai André-Lassagne / 17 rue Royale, arrêté du 12 octobre 1990, inscription partielle
- Immeuble 13 quai André-Lassagne / 25-27 rue Royale, arrêté du 12 octobre 1990, inscription partielle
- Ancienne École de Tissage, 43 cours Général-Giraud, arrêté du 19 novembre 1991, inscription partielle



Immeuble 19 place Tolozan



Condition Publique des Soies

Jean Chabert